Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée IND-UT-121,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.

A/ IND- UT-121 (v. A14.1) : Mise en place de matelas pour l'isolation de points singuliers dans un réseau de fluide caloporteur.

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : ……
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : ……
Référence de la facture : ……
*Nom du site des travaux : ……
*Adresse des travaux : ……
Complément d'adresse : ……
*Code postal : ……
*Ville : ……

*Secteur de réalisation de l'opération : Industrie : ☐ OUI ☐ NON

*Type de réseau de fluide caloporteur :
☐ vapeur ☐ eau chaude ☐ eau surchauffée ☐ fluide organique

*Nombre de points singuliers isolés : N =……

*Le point singulier est isolé par un matelas souple et démontable.

*Résistance thermique de l'isolant R (m^2.K/W) : ……
NB : à une température moyenne de 100°C pour la vapeur, 50°C pour l'eau chaude, 70°C pour l'eau surchauffée, et 120°C pour un fluide organique.
NB : la résistance de l'isolant est telle que R ≥ 1 m^2.K/W pour la vapeur, R ≥ 1,5 m^2.K/W pour l'eau chaude, R ≥ 1,2 m^2.K/W pour l'eau surchauffée, R ≥ 1 m^2.K/W pour un fluide organique

Chaque point singulier (robinets, vannes, filtres, brides etc...) n'a pas fait l'objet d'une demande de certificats d'économies d'énergie pour cette opération depuis moins de 5 ans et ne fera pas l'objet d'une telle demande durant les cinq prochaines années.

A ne remplir que si les marque et référence du ou des matelas isolants ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation :
*Marque : ……
*Référence : ……

*Mode de fonctionnement du site :
☐ 1x8h ☐ 2x8h ☐ 3x8h avec arrêt le week-end ☐ 3x8h sans arrêt le week-end